

Affaire Benalla : devant les sénateurs, les soupçons de « faux » et les « dysfonctionnements » de l'Élysée

Patrick Strzoda, Christophe Castaner et Jean-Yves Le Drian ont été auditionnés, mercredi, par la commission des lois constituée en commission d'enquête.



Le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, lors de son audition par la commission des lois du Sénat, le 16 janvier.
JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

Il a beau connaître tous les codes de la courtoisie et de la bienséance qui prévalent dans les échanges menés au sein des commissions d'enquête parlementaires, le directeur de cabinet du président de la République, Patrick Strzoda, a eu bien du mal à cacher son agacement devant les sénateurs ce mercredi 16 janvier.

C'est la troisième fois qu'il est entendu par des parlementaires sur l'affaire Benalla. Il a par ailleurs déjà été auditionné à deux reprises par les policiers dans le cadre des enquêtes judiciaires en cours.

Et à chaque fois, les mêmes questions. L'Élysée a-t-il agi avec suffisamment de diligence pour rompre le lien avec l'ancien chargé de mission, adjoint au chef de cabinet, Alexandre Benalla, depuis les violences qu'il a commises lors des manifestations du 1^{er} mai 2018 ? La présidence a-t-elle été suffisamment réactive [après avoir appris fin décembre que celui-ci utilisait indûment des passeports diplomatiques](#) pour voyager ?

Sur les passeports [d'Alexandre Benalla : le parquet de Paris ouvre une enquête préliminaire](#)

« Le 31 décembre, j'ai quitté mon bureau à 22 h 30, je suis rentré chez moi, j'ai regardé un épisode de Columbo et dégusté un Dalmore 1962, grand cru », a déclaré M. Strzoda, amateur de whisky, visiblement las de devoir rentrer dans le détail de son agenda pour se justifier de sa gestion du dossier Benalla.

Sujet du jour, les passeports diplomatiques d'Alexandre Benalla dont ce dernier s'est servi, après son licenciement, pour voyager, en Afrique notamment, dans le cadre de ses nouvelles activités professionnelles de « consultant ».

Selon M. Strzoda, « toutes les diligences ont été faites à l'Élysée pour que ceux-ci soient restitués et invalidés. (...) Les procédures ont été suivies à la lettre », a assuré M. Strzoda. Face aux questions précises du président de la commission d'enquête sénatoriale, Philippe Bas, et de ses rapporteurs, M^{me} Jourda et M. Sueur, M. Strzoda s'est évertué à démontrer que la présidence a agi comme il fallait devant le « comportement fautif d'un individu ».

Comprendre : [Qu'est-ce que le passeport diplomatique, utilisé par Benalla après son départ de l'Elysée ?](#)



Le directeur de cabinet du président de la République, Patrick Strzoda, devant la commission des lois du Sénat réunie en commission d'enquête dans le cadre de l'affaire Benalla, le 16 janvier. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

« Des faux pour obtenir des titres officiels »

Manifestement décidé à mettre un terme à cette histoire en pointant les dérives d'un homme, il a révélé à la commission qu'il avait appris le matin même que M. Benalla avait *« utilisé presque une vingtaine de fois ces passeports entre le 1^{er} août et le 31 décembre »*.

Il a aussi dit avoir transmis au procureur de la République de Paris un nouveau signalement fondé sur le soupçon que M. Benalla aurait produit un faux. D'après M. Strzoda, M. Benalla aurait envoyé au ministère des affaires étrangères un courrier à en-tête de l'Elysée pour obtenir un passeport de service le 28 juin 2018. *« On est confronté à un monsieur qui, visiblement, utilise régulièrement des faux pour obtenir des titres officiels. C'est un document supplémentaire qui vient nourrir un dossier qui, à mon avis, est déjà très lourd »*, a-t-il dit.

Le 2 août, à l'occasion d'un inventaire réalisé dans le bureau de M. Benalla, il a par ailleurs été constaté qu'aucun passeport ne s'y trouvait, a affirmé le directeur de cabinet de M. Macron. Des propos qui contredisent ceux tenus sous serment par M. Benalla lors de sa première audition devant la commission d'enquête. Celui-ci avait affirmé qu'à ce moment-là, ses passeports se trouvaient encore dans son bureau et que ce n'est que plus tard que quelqu'un de la présidence lui a remis.

A-t-il menti ? M. Strzoda n'a pas souhaité le dire comme ça. Entendu lundi 21 janvier, M. Benalla devrait pouvoir apporter les précisions qu'il jugera nécessaire.

Comprendre : [Qu'est-ce que le Teorem, le téléphone sécurisé qu'Alexandre Benalla a négligé de rendre ?](#)

Enfin, à la suite des révélations du *Canard enchaîné* indiquant que M. Benalla avait conservé un téléphone crypté qui lui avait été attribué lorsqu'il travaillait pour la présidence de la République, M. Strzoda a précisé que celui-ci n'avait pas été utilisé par M. Benalla après son licenciement, indiquant toutefois que l'Elysée avait pris conscience seulement le 4 octobre, à l'occasion d'un inventaire, que ce matériel était manquant. Le directeur de cabinet de l'Elysée le reconnaît : *« Il y a eu des dysfonctionnements, des manques de réactivité [à l'Elysée], je saurai ce soir en rentrant pourquoi et par qui, et j'en tirerai les conséquences. »*

Le ministre de l'intérieur, Christophe Castaner, et le ministre des affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, ont ensuite succédé à M. Strzoda devant les sénateurs. Comme ce dernier, les deux membres du gouvernement ont expliqué dans le détail qu'ils avaient pris toutes les mesures nécessaires concernant les quatre passeports de M. Benalla (deux diplomatiques et deux de services) pour que celui-ci les restitue après son licenciement.



Pendant l'audition de Jean-Yves Le Drian par la commission des lois du Sénat réunie en commission d'enquête dans le cadre de l'affaire Benalla, le 16 janvier. JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

Une situation sans précédent

Devant les interrogations des membres de la commission qui se sont montrés peu crédules sur la lenteur avec laquelle les différentes démarches avaient été entreprises concernant un ancien proche collaborateur du président à la personnalité médiatique, les deux ministres ont assuré que la situation était sans précédent.

M. Castaner a ainsi affirmé qu'il n'existait jusqu'ici aucune possibilité d'intervenir pour les passeports qui perdaient leur justification d'émission. *« Le cas d'invalidation n'existe pas dans notre système électronique. (...) On pourrait faire un signalement personnel mais ce ne serait pas légal. M. Benalla n'a pas été condamné et n'est pas empêché de sortir du territoire. »*

M. Le Drian n'a pas dit autre chose en affirmant qu'*« une telle procédure à [sa] connaissance, c'est-à-dire une demande de restitution, n'a pas de précédent dans notre histoire diplomatique »*. La procédure – inédite donc – d'invalidation a été enclenchée le 15 octobre à la demande de la présidence de la République, a-t-il précisé. Celle-ci a pris du temps *« à cause de l'incompatibilité des bases de données du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'intérieur »*, s'est-il justifié.

Outre ces explications chronologiques, le directeur de cabinet de l'Elysée et les deux ministres ont révélé en creux le manque de communication entre leurs administrations sur le sujet Benalla. Une manière de dire qu'il s'agit pour eux d'une question très secondaire eu égard à leur responsabilité. Une manière aussi de faire comprendre que la proximité de M. Benalla avec le pouvoir, et donc avec le chef de l'Etat, avec qui il a continué à échanger après son licenciement, n'est pas celle que le jeune homme a bien voulu faire croire.